

Editorial

Donner une suite au Contrat de Baie : l'heure est venue !

Le 26 juin 1998, dans un cahier Ouest France annonçant le lancement du Contrat de Baie de la Rance par COEUR, on nous promettait : « *La Rance, propre et belle, en cinq ans. On pourra pêcher, naviguer, se promener et même se baigner, ..., les berges vont être réhabilitées, les plages de sable vont réapparaître, ...* »

Et nous pouvions lire sous la plume de Messieurs Charles Josselin, Nicolas Quillet et Claude-Noël Martin (1) les propos suivants : « *Le Contrat de Baie de la Rance est bien né. Il témoigne que le laisser-aller n'est pas inexorable et que l'esprit d'initiative des hommes, allié à la bonne volonté et à la clairvoyance des autorités, permettent d'agir ensemble de la base au sommet, avec responsabilité et efficacité, au service d'une attente justifiée et clairement exprimée* », ou encore : « *l'initiative qui a conduit au Contrat de Baie de la Rance est une démarche rare* », ou « *que quelques hommes déterminés agissent dans le même sens, malgré les antagonismes naturels, les clivages politiques habituels et les lourdeurs administratives, a valeur d'exemple* ».

Depuis ce lancement, de nombreuses études ont été conduites et des expérimentations réalisées. Mais aucune suite durable n'a été donnée. Rappelez-vous, le piège du Lyvet, premier piège expérimental, comblé en trois ans et resté sans lendemain depuis 2004 !

Le Contrat de Baie, lancé en 1998, est arrivé à échéance en 2005 après une prolongation de 2 ans. Depuis cette échéance, dans un esprit de bonne volonté et de responsabilité citoyenne, Rance-Environnement s'est engagée dans une démarche de recherche de solutions aux problèmes rencontrés en Rance maritime. Cela fait donc maintenant sept ans que notre association travaille avec la FAUR et Henri Thébaud à l'émergence d'un projet de développement durable de l'estuaire.

Cela fait aussi sept ans que de *fil de la Rance* en *fil de la Rance*, nous ne cessons de vous faire partager nos inquiétudes sur la situation de la Rance maritime, son avenir, la



dégradation du littoral et l'évolution de l'envasement. Sept ans que nous vous informons régulièrement de notre implication dans les projets en cours, des initiatives prises, des travaux et propositions de la Commission Estuaire Rance, ainsi que des démarches entreprises auprès des acteurs locaux pour une réhabilitation durable du caractère maritime de l'estuaire.

Ce numéro du *fil de la Rance*, cette fois encore, traite des mêmes sujets : inquiétudes sur l'évolution de l'envasement à Mordreuc, questionnements des usagers sur l'activité de l'usine marémotrice, proposition de la Commission Estuaire d'un plan de gestion des sédiments, informations sur les projets en cours.

Pourquoi, depuis l'échéance du Contrat de Baie, COEUR devenu COEUR Emeraude prend si peu en considération nos travaux ? Serait-ce que le laisser-aller, les antagonismes, les clivages et les lourdeurs ont pris le pas sur l'esprit d'initiative et de bonne volonté qui caractérisait la démarche qualifiée de « rare » à l'origine du Contrat de Baie ?

Aujourd'hui, après le Livre Blanc (mai 2008) primé par le trophée « S'unir pour agir » de la Fondation de France, après la proposition de projet global d'aménagement (février

2011), la Commission Estuaire vient d'adresser (août 2012) aux acteurs concernés **une proposition de plan de gestion des sédiments**. Ce plan concret et argumenté est réaliste. Sans promettre la Rance propre et belle en cinq ans, il est **de nature à donner au Contrat de Baie une suite durable**. S'appuyant sur une synthèse des études et expérimentations réalisées jusqu'à présent, il propose de nouvelles solutions opérationnelles pour réduire progressivement les sédiments excédentaires et maîtriser durablement l'envasement. (2)

Les acteurs d'aujourd'hui, déjà présents pour la plupart lors du lancement du Contrat de Baie en 1998, sauront-ils accepter ces nouvelles propositions, prendre les initiatives nécessaires et agir tous dans le même sens au service d'une attente clairement ré-exprimée - en 2008 dans le Livre Blanc - et encore plus justifiée qu'en 1998 ?

L'heure est venue de tous agir dans le même sens pour donner une suite durable au Contrat de Baie. C'est dans cette attente que Rance-Environnement se mobilise. ■

Germaine Guillou,
Jean-Louis Penot & Didier Simonot

(1) Charles Josselin, Président de COEUR ; Nicolas Quillet Sous-préfet de Saint-Malo et chef de projet interdépartemental ; Claude-Noël Martin, Président de la FAUR, Vice-président de COEUR.
(2) Voir l'article sur la Commission Estuaire ci-après.

SOMMAIRE

Editorial

Des changements dans le fonctionnement de l'usine marémotrice

Les Projets en cours :
Sage - Natura 2000

Questionnaire plaisance

La Commission Estuaire
PNM ou PNR

Des changements dans le fonctionnement de l'usine marémotrice ?

Ces derniers mois ont mis en évidence des modifications non négligeables dans l'estuaire de la Rance. Les hauteurs d'eau sont inhabituelles, les usagers rencontrent régulièrement des difficultés pour écluser et l'envasement se fait de plus en plus visible. Autant de signaux alarmants auxquels vient s'ajouter l'annonce récente d'une grande mise en chantier de rénovation de l'usine marémotrice.

Que se passe-t-il ?

Interrogé, M. Bouheret, Directeur EDF / GEH ouest, a répondu qu'une expérimentation était en cours. Il en donnera les raisons en décembre prochain lors de réunions d'information dans le cadre de COEUR-Emeraude et de la GIZC.

Hauteurs inhabituelles des niveaux bas en Rance maritime

Depuis le mois de mai 2012, les riverains de l'estuaire de la Rance ont pu constater que le niveau bas des marées (artificielles !) ne descendait plus que très rarement en dessous de 6,80 mètres.

Effectivement, après analyse des hauteurs, nous constatons :

- En 2010, 71 niveaux bas étaient inférieurs à 5 mètres, soit environ 3 par période de vives eaux.
 - De mai à octobre 2012, aucune marée n'est descendue en dessous de 5,5 m, et de plus, 93% des niveaux bas étaient supérieurs à 6,80 m !
- Nous nous interrogeons sur l'absence d'information sur ce chan-

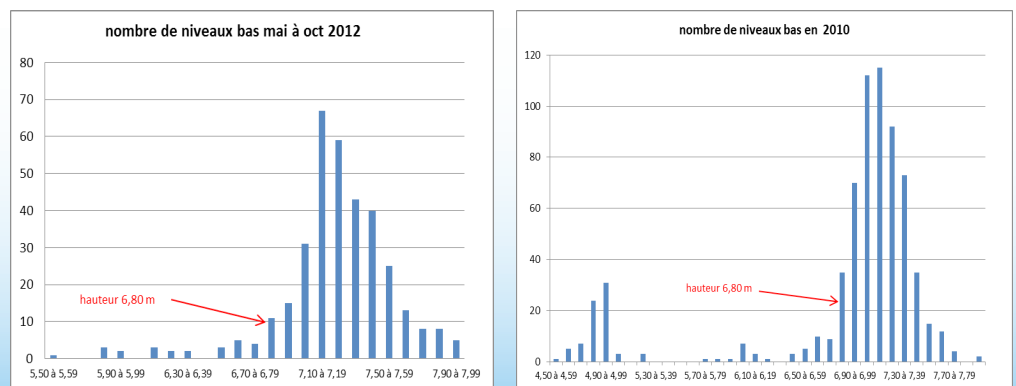
gement dont les conséquences concernent un grand nombre de riverains et d'usagers.

- La pêche à pied est largement perturbée puisque l'accès aux zones de ramassage se réduit.

Si ces modifications devaient perdurer, l'augmentation des vasières serait inévitable et les habitats Natura 2000 seraient modifiés, entraînant la nécessité d'une évaluation d'incidence.

Le fait est que ces problèmes rencontrés à l'écluse du barrage de la Rance. Ce ne sont pas moins de 25 anomalies relevées sur les mois de juillet et août 2012 qui ont entraîné des suppressions

COMPARAISON DES NIVEAUX ENTRE 2010 ET 2012



- L'envasement de l'estuaire va fortement augmenter en raison de la concentration des sédiments dans le volume d'eau résiduel permanent derrière le barrage.
- L'estran, déjà fortement limité depuis la création du barrage entre 4 et 12 m est à nouveau réduit entre 6,80 m et 11,50 m.

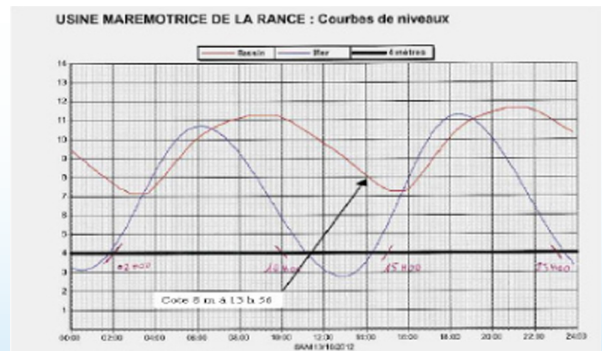
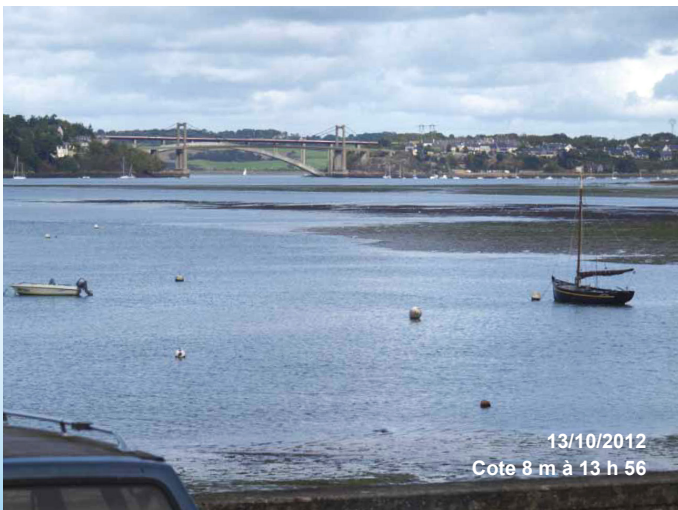
Les éclusages : c'est compliqué !

Tout récemment, une lettre ouverte adressée par Alain Pontgelard, président de l'APPP (Association des Plaisanciers et Pêcheurs de Pleurtuit) à M. le Sous-Préfet de Saint-Malo, fai-

de sas et créé de ce fait des engorgements et des tensions aux éclusages suivants.

Ce courrier rappelle également qu'en 2011, 16500 bateaux ont utilisé le sas contre 6000 bateaux en 1963, soit une augmentation du trafic de près de 250% en moins de cinquante ans ! ■

A Mordreuc, la vase atteint la cote 8 mètres : la preuve par l'image



Sur cette photo de la "plaine" de Mordreuc prise le 13 octobre 2012 à 13 h 56, la vase dépasse l'eau de plusieurs centimètres. Or, les courbes de niveaux à cette heure indiquent la cote 8 mètres.

SOURCE : BRETAGNE INFO NAUTISME

RÉVISION DU SAGE RANCE-FRÉMUR

Pour l'eau, donnez votre avis !

Dans le bulletin d'avril 2012, nous présentions les objectifs du projet de révision du SAGE Rance Frémur. Commençons par un bref rappel pour mieux comprendre ce qui nous attend.

Pour appliquer la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE), la France a élaboré des SDAGE, Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour la période 2010-2015 afin d'atteindre l'objectif de « bon état écologique des eaux en 2015 ». Les SAGE Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux ont pour mission la mise en œuvre opérationnelle locale des orientations du SDAGE.

Le SAGE Rance-Frémur, mis en œuvre initialement en 2004, a été révisé. Cette révision a conduit à la mise en place d'un Plan d'Aménagement de Gestion Durable (PAGD), notion nouvelle par la dynamique et le coté opérationnel qu'il introduit avec la création de 20 fiches actions.

Validé cet été par la CLE, Commission Locale de l'Eau, puis présenté de juillet à octobre 2012 pour consultation aux ser-

vices de l'Etat et aux communes et groupements de communes où il s'appliquera, **il sera soumis à enquête publique de novembre à décembre 2012**. C'est une opportunité pour donner votre avis sur un sujet aussi majeur que la qualité de l'eau et son coût.

A la suite de ces consultations et amendement éventuel par la CLE, le projet sera soumis au Préfet pour approbation et mise en œuvre à partir de 2013. L'un des objectifs du SAGE révisé est de garantir sa bonne mise en œuvre par la mobilisation de tous les acteurs, y compris les consommateurs. Voilà un objectif rassurant.

Mais vous serez aussi sollicités pour donner votre avis pour un nouveau SDAGE.

Compte tenu de l'importance du seuil à franchir pour atteindre le bon état écologique des eaux, le délai de 2015 a été reculé à 2021 et même 2027 pour certains secteurs ! On ne peut pas espérer malheureusement que d'ici 2015 auront disparus les algues vertes, les nitrates, les phosphates et les pesticides dans les eaux, que les saumons et anguilles seront à



Algues vertes et écume suspecte à St-Suliac

nouveau les hôtes de nos cours d'eau, que les zones humides seront respectées. C'est pourquoi un **SDAGE 2016-2021** est en cours d'élaboration et prendra la suite du précédent.

Une nouvelle consultation publique sur les objectifs du SDAGE 2016-2021 va être envoyée entre novembre 2012 et avril 2013 à tous les foyers du bassin versant de la Loire dont nous faisons partie ainsi qu'aux professionnels et associations. La consultation portera sur les orientations du nouveau SDAGE : qualité, quantité, milieux aquatiques et gouvernance. Mais nous aurons aussi à nous prononcer sur les pistes d'actions pour atteindre enfin le bon état écologique. Es-

pérons que le document sera plus pertinent que celui de 2008. C'est une occasion exceptionnelle donnée à « l'utilisateur » de s'exprimer qu'il ne faudra pas manquer.

Qu'une utilisation raisonnée de l'eau, une agriculture durable, la transparence des plans d'épandage, la continuité écologique des cours d'eau, des stations d'épuration suffisamment dimensionnées, ne soient plus des vœux mais des objectifs qui nous mobilisent tous ! ■

Questionnaire plaisance

Avec ses 9500 places réservées aux embarcations non professionnelles, la Rance et la Côte d'Emeraude sont le second bassin régional pour l'accueil des plaisanciers. Afin que ce secteur d'activité puisse être géré et structuré en concertation avec tous les acteurs concernés et demeurer un élément majeur de la dynamique socio-économique locale, un questionnaire est mis à disposition des usagers. Il permettra de mieux connaître attentes et pratiques de navigation entre le Cap Fréhel et la Pointe du Grouin ainsi que sur le bassin de la Rance.

Plus de 500 participants ont déjà répondu à ce questionnaire mis en ligne fin juillet.

La prochaine étape visera à exploiter les données recueillies et à établir, en concertation, un schéma d'organisation de la plaisance Rance-Environnement ne peut qu'être favorable à cette démarche d'organisation concertée de la plaisance ainsi qu'à la gestion mutualisée de ses équipements.

L'estuaire de la Rance a tout à gagner de cette initiative qui s'inscrit dans une dynamique de gestion durable de nos espaces côtiers. ■

Natura 2000 : mise en place sur l'estuaire de la Rance

Dans le *fil de la Rance* de juin 2011, nous vous rendions compte des difficultés rencontrées dans le groupe de travail « Rance maritime », jugeant inacceptable que l'impact de l'artificialisation des marées sur le littoral et l'envasement ne soit pas pris en compte pour l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB).

Bloqués par cette problématique spécifique à l'estuaire de la Rance, les travaux du groupe de travail « Rance maritime » n'ont repris qu'à la suite de la réunion coprésidée par les sous-préfets de St-Malo et de Dinan, qui s'est tenue le 11 janvier 2012 à la demande de Mr Vaspert Président du Comité de Pilotage, réunion au cours de laquelle il a été convenu « d'insérer au DOCOB un titre chapeau pour cadrer la gestion des sédiments. »

Suite à cette réunion, le groupe de travail a été réuni deux fois, les 21 février et 4 avril 2012. Puis une réunion du Comité de pilotage s'est tenue le 27 juin 2012 à Pleudihen pour valider le DOCOB.

Celui-ci a été validé sous réserve que les observations de la FAUR, de Rance-Environnement et de la Commission Estuaire sur l'étude de l'évolution des prés salés réalisée par le cabinet TBM, soient jointes au DOCOB au regard de cette étude. Ces observations portent sur l'évaluation des surfaces. Basées sur l'analyse de photos aériennes de l'estuaire réalisées en 1952, 1990 et 2008, les surfaces calculées ne sont pas comparables. Les clichés ont été pris avec des niveaux de marées différents et ils ne recouvrent pas exactement le même périmètre. Et surtout, leur analyse

ne prend pas en compte les bouleversements du littoral dus à l'artificialisation des marées et à la réduction importante du marnage. L'interprétation donnée aux évolutions de surfaces entre ces différentes dates est donc totalement hasardeuse.

Prochaine étape, le DOCOB officiel sera diffusé à toutes les mairies concernées après prise d'un arrêté par la Préfecture. Le document (350 pages) sera consultable sur le site de la CODI : www.codi.fr

Pour sa mise en œuvre, le Comité de pilotage a désigné la CODI comme structure d'animation. Un(e) chargé(e) de mission à mi-temps va être recruté(e). Messieurs Vaspert et Couapel poursuivent leur fonction de Présidents de Comité de pilotage pour la phase d'animation. ■

COMMISSION ESTUAIRE RANCE

“Problème bien posé est moitié résolu”

Le précédent *Fil de la Rance* vous annonçait l'élaboration par Henri Thébaud, dans le cadre de la Commission Estuaire Rance, d'un plan de gestion des sédiments (1) qui serait présenté prochainement aux décideurs.

Voilà qui est fait. Un rapport intitulé « **Proposition de Plan de Gestion des Sédiments de l'Estuaire de la Rance** » a été adressé le 28 août dernier par la Commission Estuaire aux représentants de

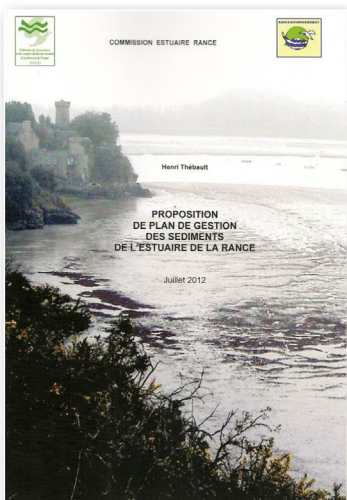
l'Etat (Sous-préfets de Dinan et de St-Malo et DREAL(2)), à EDF - les deux parties signataires de la convention de concession de l'usine marémotrice -, ainsi qu'à COEUR-Emeraude, au Conseil Régional de Bretagne, au Président de la Commission Locale de l'Eau, aux Présidents du COPIL Natura 2000 et aux élus locaux.

« **Problème bien posé est moitié résolu** » dit le diction.

Ce rapport à caractère scientifique s'attache, dans une première partie, à faire le point des connaissances acquises dans le cadre du Contrat de Baie pour bien poser la problématique de l'estuaire, et **mettre fin aux discussions polémiques et stériles sur son ensablement**.

Cette partie met notamment en évidence la présence de mécanismes de sédimentation induits par la présence du barrage et le fonctionnement de l'usine marémotrice.

Le rapport présente ensuite le plan de dévasement proposé. Son objectif est d'atteindre la maîtrise permanente de l'ensablement à l'horizon



2041, date du renouvellement de la convention de concession entre l'Etat et EDF.

Se basant sur un apport permanent de 30 000 m³ de sédiments par an, le plan propose dans une première phase de correction, un **programme d'extraction permanent de 50 000 m³ par an**.

Sur le plan opérationnel, le piège de Lyvet ayant démontré son efficacité pour la capture des sédiments, il est proposé de le reconduire. Mais prenant en compte les difficultés rencontrées par COEUR pour

le vider, le plan propose un mode d'exploitation différent. Plutôt que d'attendre le remplissage complet du piège pour extraire les sédiments, puis les sécher par lagunage naturel, il propose un vidage en continu et un conditionnement des sédiments par un processus industriel.

Deux réunions se sont tenues avec les maires de l'estuaire, l'une le 1er juin 2012 pour présenter le projet de dévasement, une seconde le 8 octobre dernier pour définir la stratégie à adopter afin obtenir une décision.

Ce travail de synthèse qui n'avait pas été fait jusqu'à présent, est reconnu de grande qualité et incontournable si on veut donner une suite au Contrat de Baie.

Le plan proposé répond bien à la problématique de l'estuaire. Mais pour les maires, il faut désormais que la question de l'articulation de ce plan avec le projet de curage du piège de Lyvet engagé par COEUR depuis son remplissage en 2004 soit débattue.

Ce rapport sera mis prochainement sur le site www.rance-environnement.net. ■

PNR ou PNM, au-delà des sigles !

Deux parcs sont en cours d'élaboration dans notre région : le Parc Naturel Régional Rance Côte d'Emeraude (PNR) et le Parc Naturel Maritime Golfe Normand Breton (PNM).

Si ces deux projets de parc ont pour vocation de préserver les patrimoines naturels et culturels de notre région, ils sont foncièrement différents de par leur orientation. Le PNR a vocation de préserver le domaine terrestre, le PNM a vocation de préserver le domaine maritime, les deux se complétant.

Cette fois encore, l'estuaire de la Rance fait débat.

Alors que les autres estuaires des périmètres étudiés seraient intégrés au PNM, COEUR Emeraude a pris position pour que la Rance maritime en soit exclue au profit du PNR. Le bassin maritime de l'usine marémotrice serait intégré au PNR (parc régional) tandis que **le PNM (parc marin) s'arrêterait au barrage**.

Pour Rance-Environnement, cette position prise par COEUR Emeraude sans concertation est incohérente et **incompatible avec la volonté de reconquête du caractère maritime de l'estuaire**, fortement exprimée par les riverains. Force est de constater que depuis la fin du Contrat de Baie, COEUR Emeraude n'a pas pris en considération cette volonté sociétale, et a donné la priorité au PNR.

Mais nous espérons que les acteurs de l'estuaire d'aujourd'hui sauront dépasser leurs antagonismes et agir tous dans le même sens pour préserver l'identité maritime de l'estuaire. L'heure est venue !

NB. La décision, l'estuaire de la Rance dans le PNM ou pas, devrait être prise par le Préfet Maritime à la fin de cette année 2012. ■

Devenez “membres actifs” !

Rance-Environnement compte désormais un peu plus de 150 adhérents. L'estuaire ainsi que son avenir suscite un intérêt de plus en plus fort. Nous représentons un poids réel pour sensibiliser et convaincre. Mais, nous avons aussi besoin de forces vives pour répondre avec justesse aux défis qui s'imposent à nous. “Devenir membre actif”, c'est pour les adhérents s'engager un peu plus en participant aux réunions mensuelles du Conseil d'Administration et en s'impliquant dans le suivi des divers dossiers.

Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés et de toutes les compétences. Pour nous rejoindre, prenez contact avec un membre du Conseil ou par courriel (voir ci-contre). ■

1) En langage « administratif », on parle de gestion des sédiments, plutôt que de dévasement !
2) DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement.

Adhérez à Rance-Environnement

Cotisation familiale : 15 € Cotisation individuelle : 10 €

Nom et prénom :

Adresse :

Tél : Email :

Je renouvelle mon adhésion pour 2012 Je souhaite adhérer à Rance-Environnement

(Bulletin à retourner à Marie BRIAND, Trésorière, La Ville Abel 22690 Pleudihen-sur-Rance)



RANCE ENVIRONNEMENT

Association loi 1901- Agréée DIREN

Siège social : Mairie - 22690 Pleudihen-sur-Rance

www.rance-environnement.net - rance-environnement@orange.fr